Annexe 1: Formation des enseignants en « Gestes qui sauvent » - Enseignement secondaire

1. Objectifs

Cet appel est destiné à former les enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire à former à leur tour des jeunes dans le temps scolaire afin de les rendre capables d'intervenir en cas de malaise cardiaque. Le matériel d'entrainement est également fourni afin de permettre un enseignement performant.

En une journée - ou une demi-journée pour un établissement organisant un 1^{er} Degré d'Observation Autonome (DOA.) -, l'enseignant reçoit une formation qui lui permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'usage du matériel didactique (mannequins, MiniPop, DEA d'entrainement, visuels, etc.) et à la transmission à ses élèves d'une manière progressive des gestes qui sauvent.

Les compétences principales à acquérir pour les élèves, de manière spiralaire, sont les suivantes :

- ✓ je constate que la victime est en arrêt cardio-respiratoire ;
- √ j'appelle utilement les secours ;
- ✓ je sais pratiquer un massage cardiaque avec et sans insufflations ;
- √ j'emploie un défibrillateur automatique.

Une aide financière est destinée :

- √ à l'acquisition du matériel didactique nécessaire à la formation des élèves
 - mannequins,
 - défibrillateurs d'entrainement,
 - visuels
 - consommables;
- ✓ au défraiement des formateurs lors de la formation des enseignants d'éducation physique au sein de l'école.

En fonction de l'opérateur sélectionné, les montants seront répartis de la manière suivante :

- ✓ maximum 1.500 € par école de l'enseignement secondaire organisant uniquement un DOA;
- ✓ maximum 1.600 € par école de l'enseignement secondaire organisant uniquement un second et 3^e degré de l'enseignement secondaire.

Les deux enveloppes sont cumulables pour les établissements organisant les 3 degrés, soit **3100€** maximum.

2. Conditions de participation

- Étre un établissement d'enseignement secondaire ou un DOA situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Avoir eu un contact préalable avec l'opérateur sélectionné.
- Avoir introduit le dossier de candidature complet dans les délais impartis : le formulaire sera complété en ligne et les annexes éventuelles envoyées en pdf par mail (voir point 4).
- ✓ Avoir désigné une personne référente pour le projet.
- ✓ S'engager à renvoyer un rapport d'activités annuel reprenant notamment le nombre d'enseignants formés et le nombre d'élèves touchés suite à la formation de ces enseignants.

3. Critères de sélection

- ✓ L'opérateur sélectionné bénéficie au minimum de l'agrément d'un service public (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale par exemple) ainsi que d'une reconnaissance IFC ou en cours (voir point 4).
- ✓ Le lien entre le présent dispositif, le plan de formation, le projet d'établissement et, le cas échéant, le plan de pilotage ou le contrat d'objectifs.
- √ L'adéquation du budget sollicité.
- ✓ Le nombre d'élèves touchés par rapport au nombre total d'élèves de l'école. **Celui-ci doit être** au minimum supérieur à 50% pour la première année.

Une priorité est accordée aux écoles ayant remis une candidature l'année précédente et n'ayant pas pu être retenues.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2021-2022. Le Jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement.

Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est dépassé par rapport au budget prévu, l'ordre chronologique de l'envoi des candidatures sera d'application.

4. Des opérateurs de formation

Des partenaires sont référencés en annexe de cette circulaire de manière non exhaustive.

Il s'agit de:

- ✓ « L'école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl ;
- ✓ « Enseignants Relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique.

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois la formation proposée par le partenaire, ainsi que son expérience professionnelle fera l'objet d'une évaluation par le Jury : l'opérateur de formation doit répondre aux objectifs de la formation (voir point 1) et posséder au moins une des reconnaissances ci-dessous :

- ✓ agrément SPF emploi en tant que formateur secourisme ou gestes qui sauvent ;
- ✓ agrément ou reconnaissance internationale en secourisme ou gestes qui sauvent ;
- ✓ emploi effectif dans le milieu médical (avec attestations de l'employeur) et capacités didactiques (CV – formation ou expérience probante).

Il doit également bénéficier d'une reconnaissance IFC.

Une description complète de l'activité devra alors être envoyée par mail ainsi que la preuve d'agrément et de reconnaissance IFC.

Note : les organismes reconnus par l'IFC permettent de faire entrer les formations parmi les 2 demijours de formation continue obligatoire.

5. Etapes de la procédure

1. L'envoi des candidatures se fait pour le **30 septembre 2021** au plus tard, via le formulaire en ligne https://forms.gle/Vbute2kXuxAFC3CL6

Les annexes éventuelles (voir point 4) sont envoyées <u>en pdf</u> pour la même date auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, à l'adresse suivante : marleine.dupuis@cfwb.be.

- L'objet du mail reprendra l'intitulé de l'appel à projets « Gestes qui sauvent » ainsi que le **numéro fase** de l'établissement (ex. Gestes qui sauvent_5960).
- 2. Le jury vérifie l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
- 3. Le jury communique les résultats de la sélection à la Ministre de l'Éducation pour le 29 octobre 2021 au plus tard, en vue d'une décision par le Gouvernement.

Pour les écoles sélectionnées :

- 4. Dès réception de l'arrêté de subvention, l'école contacte l'opérateur, préalablement choisi, afin d'établir le planning de formation des enseignants. Les activités devront être programmées entre novembre 2021 et juin 2022.
- 5. Pour le 31 août 2022 au plus tard, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (la facture de l'opérateur), la déclaration de créance et la fiche d'évaluation de la formation qui lui seront envoyées après la sélection.

Le paiement de la subvention sera effectué en deux tranches sur le compte en banque réservé aux subventions de fonctionnement.

6. Annexes

- ✓ Contenu du formulaire en ligne
- ✓ Présentation « Enseignants Relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique
- ✓ Présentation « L'école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl

FORMULAIRE à compléter EN LIGNE en suivant ce lien : https://forms.gle/Vbute2kXuxAFC3CL6 Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations qui seront à introduire dans le formulaire.

Candidature - Appel à projets 2021/2022 Gestes qui sauvent

À introduire pour le 30 septembre 2021 au plus tard.

L'envoi de ce formulaire implique l'accord de la direction et du Pouvoir organisateur.

Les annexes éventuelles sont à envoyer pour la même date à : marleine.dupuis@cfwb.be (uniquement dans le cas où l'école choisit un autre opérateur que l'École sauve des vies ou la Croix-Rouge)

Adresse e-mail *

Etablissement

Email *

(Il s'agit de l'adresse sur laquelle vous recevrez l'accusé de réception, la copie de votre formulaire ainsi que le lien vous permettant éventuellement de le modifier avant le 30 septembre.)

Numéro fase de l'école * Numéro fase de l'implantation *

Nombre d'élèves total de l'établissement *

Nom officiel * Type d'établissement * □ DOA ☐ École organisant uniquement un deuxième et un troisième degrés École organisant les trois degrésAdresse complète * Téléphone * Intitulé du compte * Nom et prénom de la direction *

| Personne de reference pour le projet |
|--|
| Nom et prénom * |
| Fonction dans l'école * |
| Email * |
| Téléphone * |
| |
| Candidature |
| Opérateur sélectionné * Si vous cochez "autre", la description complète de l'activité ainsi que les preuves d'agrément et d'reconnaissance de l'opérateur sont à envoyer par mail <u>en pdf</u> à <u>marleine.dupuis@cfwb.be</u> avant le 30/09/2 (voir point 4 de la circulaire). |
| □ L'école sauve des vies (ESV) |
| □ Enseignants Relais RCP (Croix-Rouge) |
| □ Autre (à préciser) |
| Contact préalable avec l'opérateur * |
| □ Oui |
| □ Non |
| L'école a déjà remis une candidature à cet appel à projet précédemment. Cette candidature n'avait pas été retenue. |
| □ Oui. (indiquer l'année) |
| □ Non |
| L'école a déjà remis une candidature à cet appel à projet précédemment. Cette candidature avait été retenue. |
| □ Oui. (indiquer l'année) |
| □ Non |
| Nom des enseignants inscrits * |
| Lien avec le plan de formation, le projet d'établissement et, le cas échéant, le plan de |

pilotage ou le contrat d'objectifs *

Expliquer

Plan de mise en œuvre * Expliquer

Nombre d'élèves touchés durant la 1ère année scolaire * Prévision

Budget en euros *

Commentaire(s) éventuel(s)

Suivez la formation Enseignants Relais RCP* avec la Croix-Rouge de Belgique!

* RCP = Réanimation cardiopulmonaire



La formation d'enseignants Relais RCP...

À qui s'adresse la formation d'enseignants Relais RCP ?

Aux enseignants en éducation physique.

Quel est son objectif?

Vous permettre d'enseigner à vos élèves de secondaire la réanimation cardiopulmonaire (RCP) tout au long de leur parcours scolaire, dans une stratégie adaptée à chaque degré.

Par qui est-elle dispensée ?

Par un formateur de formateurs de la Croix-Rouge de Belgique, expert de la pédagogie active et spécialisé dans l'enseignement des premiers secours. Comment est-elle organisée ?

En deux temps:

- Acquisition des techniques liées à la RCP (schéma complet de la RCP avec insufflations et défibrillation)
- Application des méthodologies spécifiques à l'enseignement de la RCP (permettant de mettre en confiance les jeunes dans leur capacité à agir en cas d'urgence et de passer d'observateur à acteur)

.. pour former les élèves à la réanimation & leur permettre d'agir

Quand seront organisées les formations données par les Relais RCP?

Pour chaque classe sur 2 périodes par an, entre la 1e et la 6e.

Quel en sera l'objectif?

Rendre les élèves capables d'agir face à une victime inconsciente qui ne respire pas.

Quel en sera le contenu?

- De la 1e à la 6e, les élèves apprendront le schéma complet de la RCP (sans insufflations de la 1e à la 5e).
- La défibrillation sera vue à chaque niveau, de la 1e à la 6e.
- La technique des insufflations sera mise en pratique en óe.
- Dans une perspective de formation évolutive, à chaque niveau sera développée plus particulièrement une étape du schéma complet de la RCP (l'approche de la victime, l'appel 112, etc.) pour un renforcement global des compétences des élèves.

Matériel

Etablissements secondaires de la 1e à la 6e

- 4 torses de réanimation
- ◊ 2 défibrillateurs d'exercice
- 4 torses de remplacement
- Des consommables pour 7 ans

Etablissements ne proposant qu'un DOA

- 1 torse de réanimation
- ◊ 1 défibrillateur d'exercice
- Des consommables pour 7 ans

Prix

- ◊ 900 € TVAC pour la formation (comprenant aussi couts de coordination, déplacement ainsi qu'un bagage de formation et des supports de cours)
- 2200 € TVAC pour le matériel pour les écoles du secondaire de la 1e à óe ou 600 € pour les établissements ne proposant qu'un DOA



- La Croix-Rouge suit les dernières normes internationales en matière de réanimation :
- Les normes 2015 de l'ERC, qui se basent sur celles de l'ILCOR
- Les directives internationales 2016 en matière de réanimation de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Comment s'inscrire?

Rendez-vous sur le site de la Croix-Rouge, à l'url : https:// enseignement.croix-rouge.be/nosformations/relais-rcp L'ÉCOLE SAUVE DES VIES - ESV

En Belgique, 1 victime d'arrêt cardiaque sur 10 survit... Seulement 10% contre 20% dans d'autres pays. Seulement 1/3 des Belges osent et savent intervenir efficacement. C'est clairement trop peu!

Rendons les écoles autonomes dans l'apprentissage des 1ers secours.

Deux acteurs belges du secourisme « Les Amis du SAMU asbl » et « La Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl » se sont associés pour coacher les enseignants en éducation physique afin que ces derniers enseignent les gestes qui sauvent (normes ERC 2015) à leurs classes.

L'Ecole Sauve des Vies est une méthode d'apprentissage proposée aux enseignants d'éducation physique par des

formateurs professionnels qui sont également enseignants en éducation physique.

Ce programme a été validé scientifiquement (ULiège) et éprouvé pendant 9 années pour le degré inférieur et 2 années pour le degré supérieur.



ESV POUR LES ENSEIGNANTS

- 6h de formation décliées à toute l'équipe d'éducation physique sur site.
 3h de ré-entraînement REA-DEA. 3h destinées à la découverte du matériel et des méthodologies ESV.
- La livraison d'un pack pédagogique permettant aux 2 degrés de travailler en autonomie. Contenu :
- Degré inférieur: Notes de cours, brevets, USB Minipop, 30 mannequins MINIPOP, 30 DEA ludiques.



Degré supérieur: Notes de cours, brevets, 4 mannequins de réanimation électroniques avec feedback visuel, 4 DEA d'entrainement, 4 masques de poche, 50 poumons et 4 paires d'électrodes DEA de rechange.

ESV POUR LES ÉLÈVES – PROGRAMME ÉVOLUTIF – ÉDUCATION AUX GESTES QUI SAUVENT

- 1º secondaire: 2 heures de cours (par an) via la méthodologie MINIPOP (Appel 112 et massage cardiaque).
- 3º secondaire : 3 heures de cours (par an) via la méthodologie MINIPOP (Appel 112, massage cardiaque, insufflations et découverte de la défibrillation).
- 5-6° secondaire: 5 heures de cours (par an) via la méthodologie LFBS (Je suis apte à réaliser un Appel 112 et à réaliser une réanimation de base avec insufflations et à l'aide d'un défibrillateur de manière qualitative).

PRIX RESPECTANT LA SUBVENTION CFWB ALLOUÉE À L'ÉCOLE :

- Forfait de 400€ (exemption de TVA, article 44 code TVA) pour la formation des enseignants sur site.
- 2660€ TVAC pour l'ensemble du matériel pédagogique.

INFORMATIONS - INSCRIPTION

www.ecolesauvedesvies.be

NOS PARTENAIRES:

- Belgian Heart Rythm Association: Soutien permanent scientifique et communicationnel au projet ESV.
- Ministère de l'Education FWB: Subvention allouée aux écoles secondaires pour pouvoir intégrer le projet ESV dans le programme de cours.
- ULiège Sciences de la motricité : Soutien scientifique : analyses, publications et validation des résultats obtenus lors des projets pilotes.
- Belgian Resuscitation Council: Soutien scientifique: respect des normes de réanimation euro ERC.
- Professeurs d'éducation physique ayant participé aux projets pilotes: Investissement total et en partie bénévole (formation de l'enseignant) dans ce projet. Respect total dans l'application du concept tel qu'il a été présenté.













